

novembre 2018 *Mot de la présidente*



«J'ai décidé de ne plus faire le ménage de ma vie, car je veux trouver la poussière d'amour qui fera éternuer mon cœur de joie.»



Quel été exceptionnel nous avons eu! Espérons que l'automne et l'hiver le seront tout autant. 2019 nous fait déjà de l'œil. Et à l'AREQ, la vie et les activités s'enchaînent.

Activités automnales

Nous n'avons pas chômé depuis septembre. Après les fêtes des retrouvailles ou de la non-rentée dans chaque secteur, nous (les présidences de secteur et moi) avons eu un Conseil régional (CR) le 17 septembre. Le 24, ce fut notre rencontre régionale. En matinée,

les membres des conseils sectoriels reçurent une formation Facebook. En aprèsmidi, le groupe fut séparé. Les secrétaires reçurent une formation avec Nancy Miller, tandis que les autres membres des CS firent une réflexion approfondie sur leur vécu en AREQ. Les animatrices et animateur de cette dernière partie furent

Christiane Potvin-Lapalme, Nicole Patry-Lisée et Fernand Grenier.

Le 6 novembre, une demi-journée pour les membres qui auront 65 ans en 2019 fut organisée. Gilles Lemieux a traité des principaux changements qui surviennent, en cette année-là, dans notre vie. Fernand Grenier a, quant à lui, donné certaines précisions et informations concernant les assurances. Merci sincère à toutes ces personnes qui ont contribué à mieux nous informer de nos droits et privilèges qui font partie de notre vie aréquienne.

Contenu	
Billet de la présidente FLG Retraite CAFE Comité des Femmes (activité) Assurances	1 et 2 2 3 4 5
Comité des Hommes	7
TACAE	8

Bourses AREQ

La remise des bourses AREQ revient aux trois ans et c'est cette année qu'on peut s'en prévaloir. Ces bourses servent de soutien dans une démarche de formation ou de perfectionnement liée à un champ tant d'intérêt personnel que professionnel. Ces bourses sont offertes aux membres réguliers de l'AREQ, à

(Suite à la page 2)

leurs enfants ou petits-enfants. Chaque région dispose d'un montant de 1 200 \$ à partager entre les personnes participantes. Si vous êtes intéressés, il faut soumettre votre candidature entre le 15 janvier et le 1^{er} mars 2019. Vous trouverez les formules d'inscription sur Extranet de l'AREQ. Votre personne à la présidence sectorielle peut aussi vous renseigner.

Je termine en vous souhaitant une année parsemée d'éclats de joie, de pétales de bonheur, qu'elle soit éclairée par la flamme de l'amour et l'étincelle de l'amitié.

Et surtout que cette année vous garde en santé! Prompt rétablissement à tous nos membres ayant des problèmes de santé.

Lucie Gagné, présidente régionale



FONDATION LAURE-GAUDREAULT

« La générosité n'a pas besoin de salaire, elle est heureuse de ses bienfaits. » Hypolite de Livry

La campagne de sollicitation 2018 va bon train. Les responsables de chaque secteur multiplient les activités de financement pour que celle-ci soit un franc succès. Si vous n'avez pas encore envoyé votre don personnel, il vous est encore possible de le faire jusqu'à la mi-décembre. Pour tout don de 15 \$ et plus, vous recevrez un reçu d'impôt en février prochain. De plus, en tout temps vous pouvez devenir membre à vie de la FLG au coût de 10 \$. Actuellement, la région de l'Estrie compte 748 membres de la FLG ce qui représente 23,97 % des 3 120 membres de l'AREQ.

Qui plus est, à partir de janvier prochain jusqu'au début de mars, chaque secteur recevra les demandes d'aide de la part d'individus ou d'organismes. Si vous connaissez une personne aînée ou un organisme qui aurait besoin d'un soutien financier, n'hésitez pas à communiquer avec la personne responsable de la FLG de votre secteur.

En terminant, les membres du bureau régional de la FLG souhaitent à toutes et à tous un très joyeux Noël et une année 2019 remplie d'amour, de santé et de sérénité.

Jacqueline Paquette, vice-présidente de la FLG Estrie

Notre régime de retraite du secteur public

<u>Prestations versées en cas de décès par Retraite Québec</u>

La question est souvent posée : qu'advient-il de la rente lors du décès d'une personne retraitée ?

La règle générale est la suivante :

Dans le cas du décès d'un retraité, le conjoint survivant a le droit de recevoir durant toute sa vie, 50 % de la rente coordonnée qui était versée au retraité.

La coordination au Régime de rentes du Québec s'appliquera à la rente de conjoint survivant dès le début de son paiement, soit à compter du 1^{er} jour du mois suivant le décès de la personne retraitée.

Si le retraité n'a pas de conjoint survivant, ses enfants à charge ou les héritiers ont droit au total des cotisations qu'il a versées auquel s'ajoutent les intérêts accumulés pour les années de participation au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Pour les années de participation au Régime de retraite des enseignants et au Régime de retraite des fonctionnaires, les intérêts ne s'accumulent pas. Dans les deux cas, les sommes déjà versées à titre de rente sont déduites.

Conjointe ou conjoint

La conjointe ou le conjoint est la personne mariée ou unie civilement avec une personne participant au régime ou une personne retraitée. Si cette dernière n'est pas mariée ni unie civilement, la conjointe ou le conjoint est la personne de sexe différent ou de même sexe qui est présentée publiquement comme sa conjointe ou son conjoint et qui, au moment du décès de la personne, vivait maritalement avec cette dernière depuis au moins 3 ans.

Qu'est-ce que la coordination?

Pendant votre carrière, vous avez eu droit à une exemption de cotisations à votre régime de retraite du secteur public sur une partie de votre salaire parce que vous cotisiez en même temps au RRQ. Au moment de votre retraite, les deux régimes se complètent de la même façon que vos cotisations. Par conséquent, votre rente du régime de retraite du secteur public est diminuée pour tenir compte de la rente versée par le RRQ. C'est ce qu'on appelle la **coordination** de votre régime de retraite avec le RRQ.

Gilles Lemieux, responsable régional du dossier retraite



Mandataire de l'AREQ-Estrie (CAFE)

Être Mandataire de l'AREQ-Estrie au CAFE, c'est pour moi . . .

C'est un honneur pour moi d'agir comme intermédiaire entre les 34 groupes communautaires qui œuvrent auprès des femmes de la région et nous, les retraitéEs de l'enseignement! Je **participe** à plusieurs journées d'échanges et de travail, à des comités de réflexion et d'actions et je **manifeste** aussi comme représentante lors de quelques événements de mobilisation pour éveiller l'attention et la compréhension de la population sur les réalités des femmes, dont les femmes plus âgées.

Et si la <u>démocratie</u> se définissait autrement? Un exemple : Lorsque j'assiste à une réunion, nous ne cherchons plus à ce que la majorité l'emporte, mais à ce que les femmes qui ne sont pas rejointes par le vote majoritaire puissent non seulement expliquer en quoi elles sont « dissociées » de cette ligne «du plus grand nombre» mais elles deviennent notre axe de préoccupation afin de chercher ensemble, à ce que progressivement «l'inclusion » devienne prioritaire dans nos actions et notre vision des réalités sociales. Étonnant n'est-ce pas?

Et si le <u>féminisme</u> se définissait de façon multiple? La <u>conception</u> <u>intersectonnielle</u> du féminisme prend de plus en plus de place dans les débats féministes. Attention, pas le terme intersectoriel connu dans notre vie syndicale! L'expression « intersectionnalité » créée par une féministe noire Kimberlé Crenshaw, en 1991, reconnaît les femmes qui se retrouvent dans l'intersection entre de nombreuses discriminations. Par exemple, les revendications des femmes « blanches »pour un salaire égal insistent sur le 20 % de différence avec la moyenne nationale alors que les femmes autochtones identifient 40 % d'écart! Si on parlait de violence familiale et sociale, l'ampleur augmenterait aussi! L'intersectionnalité souhaite faciliter l'alliance entre les femmes, permettant d'aller au-delà de la notion même du féminisme; comme un prisme qui rend visible les réalités multiples des femmes qui subissent à la fois le sexisme, le racisme, etc.

Je vous remercie de me permettre d'être votre mandataire à ConcertAction Femmes Estrie; c'est un honneur et un privilège pour moi et je m'applique à apprendre et à m'ouvrir à des réalités qui me seraient facilement inconnues.

Jocelyne Sauvé, mandataire de l'AREQ-Estrie au CAFE



INVITATION Journée internationale des Femmes

Le mercredi <u>6 mars 2019</u>: Salle Le Parvis, 987 rue du Conseil Sherbrooke

Le Comité régional de la Condition des femmes vous invite, chacune, chacun, à une belle journée ensemble.

9h30 Accueil (café, jus, collation)

10h Faut bien le dire! Capsule d'échange sur nos relations avec les nôtres; avec la participation de la **Maison des grands-parents**... Production visuelle spéciale!



11h Faut bien réagir...Faut bien en jouir! Capsule détente avec spécialiste.

12h Faut bien se nourrir! Capsule pour prendre le temps de bien manger ensemble.

13h15 Faut bien en rire! Capsule avec l'humoriste Mireille Dubois

qui nous parlera des multiples choix que nous prenons, peu importe notre âge!

15h15 Faut bien partir! Hé oui! Malgré la qualité de cette belle journée, des idées partagées, Au plaisir de vivre ensemble cette journée spéciale, qui nous offre de « réflé rire »!

DOSSIER ASSURANCES (Tarification 2019)

Régime d'assurance vie

Suspension de la surprime en assurance vie

Depuis 2009, une surprime était appliquée à la tarification de l'assurance vie de la personne adhérente dans le but d'assurer la pérennité du régime. L'objectif de cette surprime consistait en une surcharge graduelle appliquée à la tarification jusqu'à l'obtention d'un taux payable de 175 % de celui de 2008. Cet objectif ayant été atteint en 2013. Par conséquent, il a été décidé de suspendre le versement imposé d'une surprime pour une durée indéterminée. Il n'y a aucun changement à la tarification du régime d'assurance vie en 2019.

Prime mensuelle payable en assurance vie 2019 Régime ASSUREQ			
Statut	Choix 1	Choix 2	Choix 3
Individuel	17,40 \$	34,80 \$	52,20 \$
Familial	25,87 \$	43,27 \$	60,67 \$

La taxe de vente de 9% doit toujours être ajoutée à ces montants.

Régime d'assurance maladie

<u>Bonification no 1 (Santé Plus)</u>: Déplafonnement des remboursements par visite pour les professionnels de la santé

À compter du 1^{er} janvier 2019, les frais par visite chez un professionnel de la santé de la garantie *Frais pour soins médicaux* du régime Santé Plus seront remboursables à 80% du montant soumis à l'assureur*. Le montant maximal annuel remboursé pour l'ensemble de certains professionnels demeure à 750 \$ par personne assurée.

Prime mensuelle payable en assurance maladie 2019 Régime ASSUREQ, modification aux professionnelles et professionnels paramédicaux			
Statut	Santé	Santé Plus	
Individuel	22,62 \$	42,16 \$	
Monoparental	27,32 \$	50,49 \$	
Familial	43,50 \$	79,19 \$	

Cette bonification entraîne un ajustement à la hausse de la prime mensuelle du régime **Santé Plus** de la façon suivante : + 2,77 \$ (individuel), + 3,28 \$ (monoparental), + 5,03 \$ (familial).

*Pour être admissibles, les frais soumis doivent être conformes aux normes raisonnables de la pratique courante des professions de la santé impliquées (Voir brochure ASSUREQ, section 2, p.13 et section 2.3 # 8)

Bonification no 2 (Santé) : Possibilité de changer de régime (Santé vers Santé Plus) sous certaines conditions

Depuis la création du régime Santé et Santé Plus en 2012, il est possible en tout temps de passer du régime Santé Plus au régime Santé mais pas l'inverse. Il sera dorénavant possible pour les participants au régime Santé de changer pour le régime Santé Plus **sous certaines conditions**.

La tarification du régime **Santé** demeure la même qu'en 2018 tandis que celle du régime **Santé Plus** requiert un ajustement à la hausse de la prime. Ces tarifs incluent le congé de prime de 3 \$ par mois, par personne adhérente.

La taxe de vente de 9% doit toujours être ajoutée à ces montants.

D'autres informations seront publiées dans le prochain Quoi de Neuf.

Fernand Grenier, responsable régional en assurances

819 769-1884 ou cell.: 819 829-4539

Estrien page 6



<u>CCH</u> Comité de la Condition des Hommes

<u>Dernières Nouvelles!</u>

Bonjour!

Dernièrement, j'ai pris l'initiative d'organiser une rencontre d'échange d'idées et de projets éventuels avec les autres responsables sectoriels de la condition des hommes.

Le dîner-partage s'est tenu à Sherbrooke vendredi le 19 octobre. Cinq secteurs sur huit étaient représentés : Jacques Thibault (Lac-Mégantic), Daniel Fricker (East-Angus), Claire Gagnon (Sherbrooke-Est), Brigitte Roy (Magog), Gilles Lépine (Secteur A).

Je dois reconnaître que cette rencontre a été des plus intéressantes au niveau du partage et de la richesse d'idées. Sur la question, « Quels sont les sujets qui pourraient éventuellement intéresser les hommes? » Voici les idées suggérées : la vie de couple à la retraite, l'activité physique, l'alimentation, la sexualité, le cancer de la prostate, les problèmes reliés à l'alcoolisme et la drogue, la solitude et l'isolement, le bénévolat, vivre avec un conjoint souffrant d'Alzheimer, les formes de loisirs pour les retraités, rôle et limites d'un proche-aidant et finalement la mort ou la fin de vie.

Ensuite, à la question « Pourquoi le comité des hommes existe-t-il ? » Il faut tout de suite répondre que ce comité n'a aucunement un rôle revendicateur. Ce comité a été mis sur pied au niveau national pour contribuer d'une manière significative à la santé et au bien-être des hommes. En tant que responsable sectoriel, c'est dans cet optique que j'ai le goût de m'investir. Comment ça se passe à la retraite? Qu'est-ce que tu deviens? As-tu le désir de rencontrer des collègues et de piquer une jasette entre gars? Y-a-t-il des sujets que tu voudrais approfondir et qui contribueraient à ton bonheur et ton bien-être ? Ces sujets seraient abordés lors de rencontres futures. Je vous invite à contacter votre responsable du CCH ou la personne répondante du dossier.

J'ai vraiment à cœur de contribuer si possible au bien-être de mes collègues masculins.

Salutations cordiales!

Gilles Lépine, responsable CCH au secteur A



Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie (TACAE)

Plan de lutte à la pauvreté : PRISE 2.

Pour faire suite au premier article sur le sujet, j'ajouterai des commentaires complémentaires de la directrice de l'organisme Promotion Handicap et l'arrimage des discours électoraux de septembre dernier.

Pour Mme Line Lecours de Promotion Handicap, «La nouvelle loi est censée sortir les gens de la pauvreté». «On trouve que ce n'est pas un vrai plan de lutte à la pauvreté ». «Si un citoyen subit un accident, il devra bénéficier de l'assistance sociale durant cinq ans et demi avant de pouvoir avoir de l'argent supplémentaire sur son chèque». «On a l'impression que ce plan vise à pénaliser les gens sur l'aide sociale afin qu'ils retournent à l'emploi. C'est plus une politique de retour à l'emploi que de sortir de la pauvreté».

À ce propos, la Tribune titrait le 24 septembre 2018 : «La pauvreté, grande absente des discours électoraux». Dans un rassemblement bien visible, les représentantes et représentants du Comité régional estrien pour un Québec sans pauvreté ont dénoncé l'absence totale de la question de la pauvreté dans la campagne électorale. «N'eut été du 75 \$ d'épicerie, on n'a pas parlé de pauvreté; et ce, malgré le fait que 17,8 % de la population à Sherbrooke vit en situation de pauvreté et qu'au Québec 750 000 personnes ne couvrent pas leurs besoins de base».

Comme «au salaire minimum (actuel) les gens vivent encore en situation de pauvreté», y aurait-il lieu de hausser le salaire minimum à 15 \$ l'heure et de garantir un revenu universel de base? Avec le changement de cap à Québec et un taux horaire à 40 \$, faut-il en rire ou entretenir l'espoir?

Guy Forget, mandataire de l'AREQ-Estrie à la TACAE

Mise en page: Fernand Grenier

Correction : Pauline Picard et Lucie Gagné

Tombée des textes pour le prochain Estrien : 23 février 2019